

BILAN 2020

Bilan financier :

Capital initial du GFA = 164 500 euros (329 parts d'une valeur de 500 euros)

Les données comptables utilisées proviennent du travail réalisé par Emilie Teisseire et Julien Boudou. J'ai corrigé certains valeurs (en rouge). Le détail des corrections sera expliqué durant la présentation du bilan.

Pour rappel, durant l'exercice de l'année 2020, Julien Barousse et Julien Boudou étaient les co-gérants. Ils sont responsables du bilan comptable 2020 devant les associés.

Investissements	Réel HT
Eau potable	1 782,62
Electricité (mise aux normes et pompe)	5 047,31
Irrigation	953,68
Frais juridiques (notaire, bluebees, greffe, juriste)	13 576,07
Foncier/matériel (achat)	135 000,00
Divers petit matériel	387,70
Chantier pelle	3 107,76
Total	159 855,14

Aucun investissement n'a été amorti comptablement ou fiscalement.

Il reste $164\,500 - 159\,855,14 = 4\,644,86$ euros en fin d'exercice sur l'année 2020 après les investissements réalisés par le GFA.

	CHARGES	MONTANT HT		PRODUITS	MONTANT HT
30	Charges de fonctionnement	1190,96	70	Loyers	1394,52
301	Frais bancaire	281,7	70 1	Fermages	1394,52
302	Site web	42,27			
504	Assurance	866,99		Taxes	160,08
				50 % du Foncier	160,08
40	Impôts et taxes				
401	Taxe foncière	inclus dans les frais de notaire			
	Total charges de fonctionnement	1190,96		Total produits	1554,60
	Résultat 2020				363,64

En incluant les loyers et charges, on obtient un résultat positif sur l'année 2020 : +363,64 euros.

Le GFA a donc un bilan positif de 4644,86 + 470,37 = 5 008,48 euros en 2020.

A ce jour, tous les fermiers ont payé les loyers pour l'année 2020 mais ils n'ont pas payé leur participation à la taxe foncière (sauf Julien Barousse), comme indiqué dans leur bail de fermage.

Tous les compteurs (eau potable, eau d'irrigation, électricité) et les abonnements sont au nom du GFA.

Charges liées à l'activité des fermiers	2020
Abonnement et consommations	1 453,52 €
Eau potable	106,29 €
Eau irrigation	762,59 €
Electricité	584,64 €
TOTAL CHARGES	1 453,52

Si les fermiers ne régularisent pas les charges 2020 (absence de défalcateurs/sous-compteurs), le GFA se retrouve avec un résultat de 5008,48 – 1453,52 = 3 554,96 euros.

A ce jour, la plupart des fermiers n'ont pas payé les charges de l'année 2020 liées à leur activité professionnelle. Seul Julien Barousse a réglé une avance de 1000 euros correspondant aux charges 2020 et 2021 et au loyer 2021.

Bilan comptable 2020 :

Si remboursement des charges par les fermiers : 5 008,48 euros

Si absence de remboursement : 3 554,96 euros

ANNEXE:REPARTITION DES CHARGES

Les fermiers s'étaient mis d'accord sur une répartition des charges suivant le tableau suivant :

Années 2019/2020		Julien Barousse	Julien Boudou	Pierre Crosnier	Emilie Teisseire
Eau irrigation été	Abonnement	254,2	254,2	254,2	0
Eau irrigation hiver	Abonnement	8,14	8,13	8,13	0
Electricité	Abonnement	78,38	46,65	46,65	14,93
	Conso	181,15	82,33	32,94	32,94
	Mise en Service	96,3	96,3	96,3	96,31
Eau potable	Abonnement	25,19	25,19	25,19	25,19
	Conso	0	0	0	0
Rembourseme nt EDF	Abonnement	46,38	27,84	27,84	9,27
	Conso	135,79	61,72	24,69	24,69
Total dû au GFA par fermiers		461,19	423,24	410,88	135,41

Le GFA est en attente du versement de ces montants.

Les fermiers avaient avancé les achats suivants pour le GFA :

Années 2019/2020	Julien Barousse	Julien Boudou	Pierre Crosnier	Emilie Teisseire
Total dû au GFA par fermiers	488,93	383,31	475,98	88,42

Pour les dépenses réalisées par Julien Barousse et Julien Boudou durant l'année 2019, une répartition des frais avaient été faite entre Julien Barousse, Julien Boudou et Pierre Crosnier : ce dernier avait payé en espèces Julien Barousse et Julien Boudou afin de participer aux frais engagés par ces derniers lors la création du GFA.

Si le GFA rembourse les avances faites par Julien Barousse et Julien Boudou en 2019 pour la création du GFA, alors ces derniers seront remboursés 2 fois : par le GFA et partiellement par Pierre Crosnier.

Proposition du gérant du GFA : exclure les avances de Julien Barousse et Julien Boudou en 2019.
Après recalcul, on obtient les montants suivants :

Années 2019/2020	Julien Barousse	Julien Boudou	Pierre Crosnier	Emilie Teisseire
Sommes dues aux fermiers	467,47	151,29	475,98	88,42

On obtient donc un total (charges – avances) :

Années 2019/2020	Julien Barousse	Julien Boudou	Pierre Crosnier	Emilie Teisseire
Total dû par chacun au GFA (en prenant en compte les charges et les avances faites pour les travaux)	-6,28	271,95	-65,1	46,99